

Avis public

Régie de l'énergie

AVIS SUR LES APPROVISIONNEMENTS EN FOURNITURE ET TRANSPORT DE GAZ NATUREL NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN GAZ NATUREL DES CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS À MOYEN ET LONG TERMES (DOSSIER R-3900-2014)

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (le **ministre**) a donné à la Régie de l'énergie (la **Régie**), en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), le mandat :

- d'établir les capacités d'approvisionnement en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre, à un prix compétitif, aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes, soit d'ici 2030, en considérant divers scénarios économiques;
- d'étudier différentes options de fourniture et d'approvisionnement possibles pour répondre à la demande de gaz naturel au cours du même horizon en évaluant leur incidence sur les consommateurs de gaz naturel du Québec au niveau de la tarification et de la fiabilité;
- d'effectuer ces travaux dans un souci d'efficacité et aux meilleurs coûts possibles.

La Régie doit transmettre son avis au ministre au plus tard le **12 décembre 2014**.

CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément aux articles 25 et 42 de la Loi, la Régie décide de consulter les personnes intéressées par ces questions et de convoquer une **audience publique qui aura lieu à compter du 6 octobre 2014**, afin de recueillir des informations et des propositions concrètes et pertinentes en vue de formuler son avis au ministre. Compte tenu de l'échéance de ce mandat, la Régie a recours à une procédure allégée.

La consultation publique porte sur les sujets suivants :

- Prévission des besoins du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030, pour l'ensemble des consommateurs et particulièrement les entreprises industrielles, en fonction de différents scénarios d'activité économique;
- Options d'approvisionnement en fourniture et en transport pour répondre aux besoins du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030 et incidence de ces options sur le coût du gaz naturel pour les consommateurs considérant la réalisation ou non du projet Énergie Est de TransCanada Pipelines.

La Régie demande aux distributeurs québécois de gaz naturel, Gaz Métro et Gazifère, de lui présenter un rapport d'experts indépendants portant sur la prévision de la demande et les caractéristiques des approvisionnements du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030, au plus tard le **2 septembre 2014 à 16 h**.

La Régie, le cas échéant, transmettra aux distributeurs des questions sur le rapport d'experts et requerra le dépôt de documents.

PARTICIPATION

Les personnes intéressées à participer à ce processus de consultation publique doivent s'inscrire par écrit auprès de la Régie d'ici le **25 juillet 2014, à 16 h**, par l'envoi d'une lettre à son Secrétaire transmise à l'adresse électronique suivante : greffe@regie-energie.qc.ca. Cette demande d'inscription doit contenir le nom, l'adresse, l'adresse courriel, le numéro de téléphone et, le cas échéant, le numéro de télécopieur de la personne intéressée ou de son représentant. Elle doit aussi préciser les sujets, parmi ceux mentionnés ci-dessus, qu'elle entend aborder.

La Régie invite les participants à présenter leurs observations et leurs recommandations par écrit, sous la forme d'un mémoire, incluant un sommaire de ses conclusions. Le mémoire doit identifier l'auteur et, le cas échéant, le groupe de personnes pour qui il agit. Il importe de préciser la source des informations ou des données utilisées. Les mémoires devront être transmis au Secrétaire de la Régie, en format électronique à l'adresse greffe@regie-energie.qc.ca et déposés en 8 copies au greffe de la Régie au plus tard le **19 septembre 2014 à 16 h**.

Par la suite, la Régie invitera des participants représentant diverses positions à lui présenter leurs conclusions et recommandations et à répondre à ses questions lors de l'audience publique qui débutera le **6 octobre 2014, à 9 h**, à ses bureaux à Montréal. Les participants ne seront pas tous appelés à présenter oralement leurs conclusions.

Au terme de ce processus, la Régie pourra ordonner aux distributeurs de verser tout ou partie des frais encourus aux personnes dont elle jugera la participation utile à ses délibérations. Lorsque l'intérêt public le justifie, la Régie peut aussi payer de tels frais à des groupes de personnes réunis pour leur participation à une telle audience publique.

INFORMATIONS

La Régie a dédié à cette consultation publique une page particulière sur son site internet. Cette page constituera le véhicule d'information privilégié de la Régie. Elle y affichera ses instructions, la liste des participants, les données reçues des distributeurs, les mémoires des participants ainsi que certaines données qu'elle considère utiles à ses travaux. Cette page peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Une copie de la documentation déposée auprès de la Régie sera également disponible pour consultation à son Centre de documentation à ses bureaux de Montréal.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone au 514 873-2452 ou sans frais au 1 888 873-2452, par télécopieur au 514 873-2070 ou par courriel à greffe@regie-energie.qc.ca.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca